

Commission du  
Projet n°

Date de projet :

Subvention CROUS accordée : €

Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS :  oui  non

# PROJET CULTURE-ACTIONS

Année universitaire 2011-2012

**TITRE DU PROJET :** .....

## RESPONSABLE DU PROJET

Prénom / Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal: ..... Ville : .....

Tél/Portable..... Mél : .....

Études suivies :..... Établissement : .....

**Autres participants étudiants** (4 noms maximum) :

NOM – Prénom	Etudes suivies - Etablissement	Téléphone / Portable	Adresse électronique

## ASSOCIATION

Nom : .....

Adresse : .....

Tél/Port : ..... Mél : .....

Objectifs : .....

## NATURE ET DOMAINE DU PROJET (vous pouvez cocher plusieurs cases)

### CULTURE

Arts plastiques

Création multimédia

Culture et découverte

Danse

Écriture

Musique

Théâtre

### ACTIONS / ENGAGEMENT

Citoyenneté

Environnement

Humanitaire

Solidarité

Santé / Prévention

Sport

Autre (précisez).....

Jeune Talent

Culture scientifique  
et technique





## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies de la carte d'étudiant du responsable du projet et des autres participants
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur (si projet individuel),
- Pour une association : (*à fournir en double exemplaire*)
  - la composition du bureau,
  - l'extrait du Journal officiel ou le récépissé de la déclaration à la préfecture,
  - les statuts

***Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet : plan de communication, dossier de presse, coupures de presse, etc...***

***Attention : le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.***

### Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe/ association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus (projet non noté dans le cadre des études)
- Projet présenté à la commission avant sa réalisation (projet non déjà-réalisé)
- Projet co-financé,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués.

### La sélection des dossiers se fait sur les critères d'appréciation suivants :

1. Faisabilité du projet
2. Cohérence du budget
3. Impact sur le plus grand nombre d'étudiants : retombées visibles et significatives.
4. Caractère inédit ou novateur du projet (s'il a déjà été présenté, il doit apporter de nouveaux éléments : pas de reconduction d'un événement à l'identique)

**Toute association ou tout étudiant percevant une subvention du Fonds Culture-ActionS s'engage à :**

- ***rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier)***
- et**
- ***mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.***

***Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :***

**Arnaud SEMEL, directeur du service culturel**  
CROUS DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE 34 bd Henry Vasnier 51063 Reims Cédex

[service-culturel@crous-reims.fr](mailto:service-culturel@crous-reims.fr)

06 80 88 63 18 / 03 26 50 59 10

**NB : Tout projet subventionné et non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention allouée.**